

La promesse du secteur privé pour une Faim zéro

Foire aux questions (FAQ) et Document d'orientation pour les entreprises

Ce document, qui contient une FAQ et des orientations, répond aux questions que se posent les entreprises concernant la **promesse du secteur privé pour une Faim zéro (la promesse)** et est conçue pour aider les entreprises et les fonds d'investissement à définir et à comprendre les engagements devant être pris dans le contexte de la promesse. Le présent document devrait être lu en parallèle de la promesse type. La promesse engage les entreprises à « aligner leurs investissements sur de nouveaux éléments de preuve et sur les nouveaux engagements des donateurs, des gouvernements et des institutions mondiales, afin d'éradiquer la faim et de nourrir l'avenir d'ici 2030 ».

Table of Contents

Décider de faire ou non la promesse	1
1. Que demandons-nous aux entreprises de faire ?	1
2. Que signifie « aligner leurs investissements » ?	1
3. Quelles sortes d'engagements financiers sont envisageables ?	3
4. Où sont les pays prioritaires ?	5
5. Les investissements doivent-ils être neufs ?	5
6. Avec qui mon entreprise peut-elle collaborer ou s'associer afin de mettre en œuvre ma promesse ?	5
7. Qui peut signer la promesse ?	6
8. Comment la promesse appuie-t-elle l'appropriation par les pays et l'alignement sur les priorités nationales ?	7
9. Cela compte-t-il si mon entreprise fait partie d'une autre initiative telle que la Déclaration des entreprises auprès de l'UNFSS, un engagement pris dans le cadre du G7, l'Initiative « Main dans la main » de la FAO, la Food Action Alliance du FEM, etc.?	7
Questions pratiques.....	8
10. Comment remplir le document de promesse de mon entreprise ?	8
11. Combien de temps la promesse de l'entreprise peut-elle durer ? Un an, cinq ans ou 10 ans	9
12. Pouvez-vous recommander des projets dans lesquels mon entreprise peut investir ?	9
13. À qui dois-je envoyer mon document de promesse ?	9
14. Que se passe-t-il une fois que j'ai signé la promesse ?	10
15. Quel est l'échéancier d'ici jusqu'au Sommet sur les systèmes alimentaires ?	10
16. Quel sera l'échéancier après le Sommet ?	10
17. Quel est le plan médiatique ?	10
18. Puis-je promouvoir la collaboration envisagée avec une ou plusieurs organisation(s) précises ?	11
Questions institutionnelles et de gouvernance.....	11
19. Qui a eu l'idée de la promesse ?	11
20. Qui soutient la promesse ?	11
21. Que se passe-t-il une fois que la promesse a été signée ?	12
22. Quelles sont les exigences en termes de rapports et de responsabilisation ?	12
23. Quelle est la structure de gouvernance ?	13
24. Que sera le foyer institutionnel après l'UNFSS ?	13
Annexe 1. Document type : Liste des modalités de l'investissement.....	14
Annexe 2. Mise en relation des 10 types d'investissement de la promesse du secteur privé pour une Faim zéro avec les indicateurs du benchmark FAB.....	17

Décider de faire ou non la promesse

1. Que demandons-nous aux entreprises de faire ?

Nous invitons les entreprises à prendre un engagement financier dans au moins un des 10 domaines d'intervention à fort impact sur la base des nouveaux éléments de preuve¹ et dans au moins un des pays ou régions prioritaires. L'entreprise devra aussi identifier les partenaires avec lesquels elle travaillera pour réaliser l'action : il peut s'agir d'un des partenaires mettant déjà en œuvre la promesse (ou d'une autre organisation internationale ou régionale, ou encore d'un gouvernement local, régional ou national) ou d'une organisation de la société civile (OSC) avec qui l'entreprise collabore déjà. Enfin, la promesse oblige les entreprises à se conformer aux lois et réglementations de l'État hôte et à s'engager à respecter des principes internationalement reconnus tels que les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA-RAI) et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Voir la rubrique « Qui peut signer la promesse ? » pour de plus amples renseignements.

Cette promesse est une déclaration non contraignante des projets d'investissement proposés par l'entreprise, tels que détaillés dans le formulaire en ligne (disponible [ici](#)). Elle ne vise pas à créer des droits ou obligations juridiquement contraignants pour l'entreprise ou ses filiales. La signature de cette promesse ne sera pas réputée comme établissant l'une des parties comme mandataire de l'autre partie ni comme créant un partenariat juridique ou une coentreprise entre les parties.

La seule signature ou approbation de cette promesse ne garantit pas le partenariat avec l'organisation ou le partenaire de mise en œuvre sélectionné et ne constitue aucune forme de soutien ou d'autorisation de diligence raisonnable par cette organisation. Le partenariat est activé — et peut éventuellement être promu si les deux parties y consentent — uniquement lorsqu'un accord de partenariat formel contraignant est signé et ce, conformément à cet accord de partenariat.

2. Que signifie « aligner leurs investissements » ?

L'alignement des investissements d'une entreprise ou d'un fonds d'investissement sur de nouvelles preuves et de nouveaux engagements l'oblige soit à modifier les investissements,

¹ Ces éléments de preuve proviennent d'un ensemble de nouveaux rapports, notamment : [Centre de recherches pour le développement \(ZEF\)–FAO–IISD–Institut international de recherche sur les politiques alimentaires \(IFPRI\)–Cornell \(2020\)](#), [L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde \(SOFI\) \(2021\)](#), [Programme d'accompagnement de la recherche pour l'innovation agricole \(PARI\) \(2020\)](#) et [Ceres2030 \(2020\)](#). En termes simples, les preuves font référence à des informations scientifiques sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

pratiques ou opérations existants, soit à effectuer de nouveaux investissements financiers dans un portefeuille d'interventions.

Le tableau ci-dessous montre les domaines d'investissement, les types d'investissement nécessaires et des exemples d'actions réalisées par des entreprises qui seraient considérées comme étant des « investissements alignés ». Les investissements fonctionnent mieux lorsqu'on a recours à un portefeuille d'interventions qui interagissent de manière dynamique et atteignent plusieurs objectifs plutôt que de rechercher une seule intervention.

Le processus permettant de définir la liste d'investissements alignés est de nature itérative. L'entreprise ou le fonds d'investissement peut proposer d'autres exemples, mais ces derniers doivent être alignés sur au moins un des trois domaines d'investissement, les 10 types d'investissement nécessaires et le principe d'investir dans un portefeuille d'interventions visant à atteindre plusieurs objectifs.

Domaine d'investissement de Ceres2030	Types d'investissement nécessaires	Exemples d'investissements alignés réalisés par des entreprises
Autonomiser les exclus	Faciliter la participation aux organisations d'agriculteurs	Conclusion d'un contrat avec des organisations agricoles
	Investir dans des programmes de formation professionnelle pour les jeunes ruraux qui offrent un parcours intégré axé sur de multiples compétences	Établir des programmes pour les jeunes agriculteurs ou les agricultrices qui les forment à un large éventail de compétences
	Développer les programmes de protection sociale	Encourager une agriculture contractuelle innovante qui fournit de nombreux services aux agriculteurs et leur permet de fournir des aliments nutritifs abordables aux marchés publics de protection sociale
À la ferme	L'investissement dans les services de vulgarisation, en particulier pour les femmes, doit accompagner les programmes de recherche et développement (R&D)	Appuyer les programmes de leadership des agricultrices au sein de leurs chaînes de valeur
	Les interventions agricoles visant à soutenir les pratiques durables doivent être économiquement viables pour les agriculteurs	Fournir un soutien aux petits producteurs afin d'élaborer des modèles commerciaux plus solides pour l'agriculture régénérative
	Soutenir l'adoption de cultures résilientes au changement climatique	Donner un accès à prix moins élevé aux cultures résilientes au changement

Domaine d'investissement de Ceres2030	Types d'investissement nécessaires	Exemples d'investissements alignés réalisés par des entreprises
		climatique par le biais de partenariats public-privé
	Accroître la recherche sur les régions où l'eau est rare afin d'intensifier les interventions efficaces au niveau des exploitations agricoles pour aider les petits producteurs	Soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) par le biais de services d'innovation afin de fournir des eaux propres destinées à l'irrigation
	Améliorer la quantité et la qualité de l'alimentation du bétail, en particulier pour les petites et moyennes exploitations commerciales	Appuyer l'approvisionnement et l'analyse responsables des aliments pour bétail
Nourriture en mouvement	Réduire les pertes post-récolte en élargissant le champ des interventions au-delà du stockage des céréales, pour inclure davantage de maillons dans la chaîne de valeur, et davantage de cultures vivrières	Fournir un ensemble de technologies et de services tels que : des unités de stockage réfrigéré regroupables, circulaires et à usage multiple qui peuvent être achetées par les organisations ou communautés d'agriculteurs ; un meilleur accès aux bancs d'essai pour la sécurité et la qualité (par ex. l'aflatoxine) ; et des contrats transparents et des majorations de prix pour des produits de qualité.
	Investir dans les infrastructures, les réglementations, les services et l'assistance technique nécessaires pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) dans la chaîne de valeur	Appuyer les PME par le biais de services d'innovation pour la chaîne de valeur et pour les programmes de nutrition à l'attention du personnel

Source : IFPRI

3. Quelles sortes d'engagements financiers sont envisageables ?

Il existe quatre sortes d'engagements financiers : (1) les investissements commerciaux de base, (2) les contributions subventionnées, (3) les contributions en espèces et (4) les contributions en nature.

Les investissements commerciaux de base. Le plus grand montant d'investissement devrait se situer dans cette catégorie. Ces investissements peuvent prendre de nombreuses formes et impliquent des investissements directs dans des opérations et des projets alignés sur au moins un des 10 domaines d'investissement et dans au moins un ou plusieurs des pays prioritaires. À titre d'exemple, une dépense d'un montant de 50 millions d'USD pour construire une usine productrice d'aliments complémentaires pourrait être prise en compte dans le cadre de la promesse.

Les contributions subventionnées. Ces contributions peuvent prendre la forme d'une vente de biens ou de services aux bénéficiaires ciblés à un tarif subventionné, par exemple la vente de systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte ou de panneaux solaires à un tarif subventionné inférieur au prix de marché normal de l'entreprise. Elles peuvent aussi revêtir la forme de prix d'achat plus élevés ou de meilleures conditions pour les petits exploitants, par exemple un régime d'agriculture sous contrat qui offre également une couverture des soins de santé ou qui verse une prime de 20 pour cent.

Les contributions en espèces. Elles peuvent intervenir par le biais des activités caritatives et/ou ESG (environnement, social et gouvernance) de l'entreprise, et peuvent être transférées à un tiers ou à un fonds.

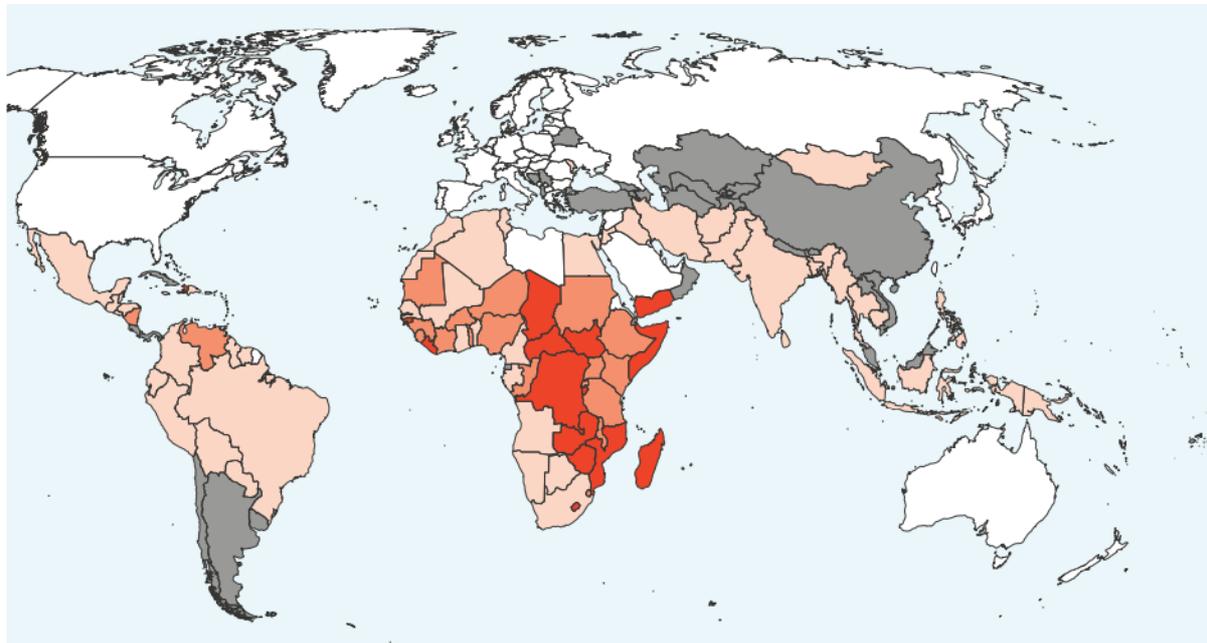
Les contributions en nature. Elles peuvent avoir lieu à travers l'embauche ou l'affectation d'employés pour mettre en œuvre l'intervention (ou la fourniture de biens et services produits par les entreprises) et ne se limitent pas aux entreprises alimentaires. Toutes les entreprises dans le monde contribuent aux systèmes alimentaires, des compagnies aériennes aux services informatiques, et sont donc éligibles pour faire une promesse. Ces contributions peuvent également prendre la forme d'un octroi de l'accès au savoir et au capital financier. Les entreprises peuvent donner accès aux brevets, aux droits de propriété intellectuelle ou aux bases de données, et les sociétés financières peuvent donner accès au crédit, au financement ou à l'assurance.

4. Où sont les pays prioritaires ?

La carte des pays prioritaires est visible ci-dessous. Une liste des pays prioritaires est disponible [ici](#) en annexe 2 du rapport traitant des coûts du projet Ceres2030.

L'Afrique aura besoin du plus fort niveau de soutien, suivie par l'Asie du Sud

Pays prioritaires pour l'investissement des donateurs en fonction de leur dépendance envers les ressources externes jusqu'en 2030



■ Haute priorité ■ Priorité modérée ■ Priorité faible ■ Tel quel □ Non inclus dans l'évaluation

5. Les investissements doivent-ils être neufs ?

Oui. La promesse doit concerner les investissements futurs. Les investissements réalisés dans le passé ne peuvent pas être pris en compte dans le cadre de la promesse. Néanmoins, un pays ayant pris en 2020 un engagement qui s'étend jusqu'en 2025 peut inclure l'ensemble des investissements prévus à la date de signature de la promesse.

6. Avec qui mon entreprise peut-elle collaborer ou s'associer afin de mettre en œuvre ma promesse ?

Votre entreprise doit préciser avec quelle organisation ou quel partenaire vous souhaitez collaborer pour mettre en œuvre la promesse. Vous êtes libres de choisir votre organisation ou partenaire de mise en œuvre. Nous encourageons fortement les entreprises à envisager de collaborer avec une des organisations suivantes afin de garantir l'appropriation par le pays et l'alignement sur les priorités nationales : l'Alliance mondiale pour une meilleure nutrition

(GAIN) ; le Fonds international de développement agricole (FIDA) ; le Fonds One Acre ; le Forum économique mondial (FEM) (Food Action Alliance) ; le partenariat Grow Africa ; le partenariat Grow Asia ; l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (Initiative « Main dans la main ») ; et le Programme alimentaire mondial (PAM).

Toute contribution à notre organisation de mise en œuvre recommandée ou coopération avec celle-ci nécessite un accord écrit contraignant. La signature de cet accord sera conditionnée à la formalisation de toutes les conditions pertinentes et à la bonne réalisation par l'entreprise de toute obligation de diligence raisonnable.

Les organisations de mise en œuvre se réservent le droit de décider à tout moment de ne pas rentrer dans un partenariat avec une entreprise, notamment si l'entreprise ne respecte pas les principes régissant la promesse. L'entreprise devra préserver la confidentialité de toute information qu'elle reçoit de la part d'une organisation de mise en œuvre et qui a été désignée comme confidentielle. Elle ne doit utiliser les informations reçues au titre de cette promesse qu'aux fins de la promesse et non à des fins privées ou commerciales.

Les entreprises qui ne sélectionnent pas un de nos organisations ou partenaires de mise en œuvre recommandés doivent s'assurer que leurs partenaires de mise en œuvre travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement ou une de nos organisations afin de garantir l'appropriation par le pays et l'alignement sur les priorités nationales.

7. Qui peut signer la promesse ?

Les entreprises qui signent la promesse du secteur privé pour une Faim zéro devront respecter les principes régissant la promesse, notamment :

- Elles doivent se conformer aux lois, règles et réglementations applicables, y compris celles applicables dans le ou les pays qu'elles s'engagent à soutenir et dans tous les autres pays où elles sont basées et dans lesquelles elles opèrent, le cas échéant.
- À travers leurs opérations commerciales, elles devraient s'engager à respecter des principes internationalement reconnus, y compris les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA-RAI), le Code International de commercialisation des substituts du lait maternel, les principes du Pacte mondial des Nations Unies, et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- Elles devraient s'engager à aligner plus clairement et plus fortement leurs investissements et leurs opérations commerciales sur l'ODD 2 (Faim zéro) et participer aux efforts pour éradiquer la faim d'ici 2030 dans un des pays prioritaires.
- Elles devraient s'engager à honorer leur promesse en rentrant dans des partenariats avec des gouvernements, des donateurs et des institutions mondiales afin d'effectuer des investissements fondés sur des données factuelles qui participent à la transformation des systèmes alimentaires dans le pays concerné, et ce au moyen de contributions concrètes en faveur de projets précis.

- Elles doivent être guidées par les priorités du pays concerné relatives à la réduction de la faim, telles qu'elles sont consignées dans leurs documents officiels, y compris les voies de transformation de leur système alimentaire et les priorités et stratégies nationales de développement.
- Elles devraient être en mesure de communiquer des informations portant sur l'affectation des ressources, les progrès réalisés, les impacts et les défis rencontrés dans le cadre de la collaboration convenue.

8. Comment la promesse appuie-t-elle l'appropriation par les pays et l'alignement sur les priorités nationales ?

L'appropriation par les pays et les liens avec les priorités et besoins nationaux constituent la recette du succès de la promesse. Le principal mécanisme permettant d'y parvenir est la mise en œuvre avec l'organisation ou le partenaire identifié et la collaboration avec les plateformes, coalitions et initiatives existantes. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour examiner les mécanismes d'exécution qui peuvent faciliter et appuyer un meilleur alignement public-privé afin d'exercer un impact. Cela comprendra une coordination efficace avec des organisations internationales (la Banque africaine de développement [BAfD], la Banque mondiale, la Commission de l'Union africaine [CUA], la FAO, le FIDA, le Fonds monétaire international [FMI] et le PAM) ainsi qu'une consultation et une mise en œuvre au niveau des pays, éléments essentiels à l'exécution du projet. Le tout sera adapté aux circonstances nationales et piloté par les gouvernements.

9. Cela compte-t-il si mon entreprise fait partie d'une autre initiative telle que la Déclaration des entreprises auprès de l'UNFSS, un engagement pris dans le cadre du G7, l'Initiative « Main dans la main » de la FAO, la Food Action Alliance du FEM, etc.?

Pour participer à la promesse du secteur privé pour une Faim zéro, vous devez remplir et signer le document de promesse. La promesse fonctionne en étroite collaboration avec ces autres initiatives du secteur privé, et nous encourageons fortement les entreprises à rejoindre ces initiatives de manière à mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la promesse.

La Déclaration des entreprises auprès du Sommet sur les systèmes alimentaires des Nations Unies (UNFSS) est l'engagement global pris par les entreprises dans le cadre de leur participation au sommet. Les documents utiles pour la promesse seront ajoutés en annexe à la Déclaration des entreprises.

Les entreprises signataires de la promesse du secteur privé pour une Faim zéro qui sont basées dans un des pays du G7 respecteront automatiquement l'engagement nécessaire à l'initiative du G7, en fonction du rôle qui sera joué par la World Benchmarking Alliance (WBA) en matière d'évaluation comparative des performances et de rapports des progrès accomplis.

Questions pratiques

10. Comment remplir le document de promesse de mon entreprise ?

La promesse type comprend un tableau visant à aider les entreprises à remplir les informations correspondant à leurs divers projets et à calculer les montants de leurs contributions. Vous trouverez ci-dessous des exemples de projets impliquant des contributions en nature ou en espèces qui s'appliqueraient à la promesse.

Domaine d'investissement de Ceres2030	Types d'investissement nécessaires (preuves tirées de revues scientifiques publiées dans <i>Nature</i> et de la modélisation EGC)	Investissements alignés réalisés par des entreprises (exemples)	Contribution financière (USD/EUR/autre)
Autonomiser les exclus	Faciliter la participation aux organisations d'agriculteurs	Le projet Amata Vanille de source responsable	EUR XXX EUR XXX
	Investir dans des programmes de formation professionnelle pour les jeunes ruraux qui offrent un parcours intégré axé sur de multiples compétences		
	Développer les programmes de protection sociale		
À la ferme	L'investissement dans les services de vulgarisation, en particulier pour les femmes, doit accompagner les programmes de recherche et développement (R&D)	Le programme RAIN (Realigning Agriculture to Nutrition)	EUR XXX
	Les interventions agricoles visant à soutenir les pratiques durables doivent être économiquement viables pour les agriculteurs		
	Soutenir l'adoption de cultures résilientes au changement climatique		
	Accroître la recherche sur les régions où l'eau est rare afin d'intensifier les interventions efficaces au niveau des exploitations agricoles pour aider les petits producteurs		
	Améliorer la quantité et la qualité de l'alimentation du bétail, en particulier		

Domaine d'investissement de Ceres2030	Types d'investissement nécessaires (preuves tirées de revues scientifiques publiées dans <i>Nature</i> et de la modélisation EGC)	Investissements alignés réalisés par des entreprises (exemples)	Contribution financière (USD/EUR/autre)
	pour les petites et moyennes exploitations commerciales		
Nourriture en mouvement	Réduire les pertes post-récolte en élargissant le champ des interventions au-delà du stockage des céréales, pour inclure davantage de maillons dans la chaîne de valeur, et davantage de cultures vivrières	Des déchets de papaye à des collations à base de fruits secs Une chaîne d'approvisionnement laitière pour des yaourts nutritifs	EUR XXX EUR XXX
	Investir dans les infrastructures, les réglementations, les services et l'assistance technique nécessaires pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) dans la chaîne de valeur		
		TOTAL (USD/EUR/autre)	EUR XXX
		TOTAL (équivalent en USD)	USD XXX

11. Combien de temps la promesse de l'entreprise peut-elle durer ? Un an, cinq ans ou 10 ans

Les entreprises sont libres de choisir la durée de leur engagement.

12. Pouvez-vous recommander des projets dans lesquels mon entreprise peut investir ?

Oui. Les organisations de mise en œuvre que nous avons recommandées sont à la disposition des entreprises afin d'identifier des opportunités d'investissement. Une base de données de projets éligibles est disponible sur demande pour les entreprises cherchant des opportunités de s'engager dans des initiatives existantes. Cette base de données sera rendue publique sur le site Internet de la promesse à l'issue du Sommet.

13. À qui dois-je envoyer mon document de promesse ?

Les promesses peuvent être envoyées à Carin Smaller (IISD, csmaller@iisd.org) et à Anouk De Vries (GAIN, adevries@gainhealth.org). Après le lancement de l'engagement, les

entreprises pourront soumettre leurs promesses à l'aide d'un site Internet et d'une adresse e-mail dédiés.

14. Que se passe-t-il une fois que j'ai signé la promesse ?

Une fois qu'un foyer institutionnel sera décidé et établi pour la promesse (voir la question « Que sera le foyer institutionnel après l'UNFSS ? »), un comité de vérification sera créé pour examiner les promesses et les approuver au préalable dans un délai de 72 heures.

Si votre promesse est approuvée, votre entreprise sera contactée afin de discuter, préciser et formaliser davantage les modalités du plan d'investissement que vous proposez avec les organisations de mise en œuvre sélectionnées. Cela vous donnera l'opportunité de mieux définir le projet en question, qui sera aligné sur les priorités nationales, et de vous mettre d'accord sur le mécanisme exact de collaboration, les modalités d'établissement de rapports et le plan de communication. Les parties pourront alors convenir d'un accord formel contraignant assujéti à la diligence raisonnable et aux autres exigences de l'organisation de mise en œuvre.

15. Quel est l'échéancier d'ici jusqu'au Sommet sur les systèmes alimentaires ?

Nous demandons aux entreprises d'annoncer leur intention de signer la promesse. Les entreprises ayant annoncé leur intention de signer la promesse seront énumérées et mentionnées lors de la session de démarrage du 21 septembre.

À partir du 1^{er} août 2021 et jusqu'au Sommet, nous collaborerons avec les entreprises pour remplir leurs documents de promesse.

Les promesses seront annoncées lors du Sommet, et nous organiserons un événement médiatique spécial en marge de celui-ci. Au cours de cet événement, nous lancerons la promesse du secteur privé pour une Faim zéro, ce qui permettra aux entreprises de continuer à s'engager après le Sommet.

16. Quel sera l'échéancier après le Sommet ?

Une conférence biennale consacrée aux promesses et aux rapports fournira une occasion régulière aux entreprises de prendre de nouveaux engagements et de présenter les résultats des promesses faites dans le passé. L'initiative prendra fin en 2030.

17. Quel est le plan médiatique ?

Une implication des médias est prévue pour accroître la sensibilisation vis-à-vis de la promesse du secteur privé pour une Faim zéro en tant qu'engagement corporatif pour éradiquer la faim. Elle sera exécutée à travers un effort collaboratif des organisations participantes appuyées par GAIN et par l'Institut international du développement durable (IISD). Au moment du pré-Sommet, les premiers teasers numériques seront partagés pour

donner une impulsion de départ. Cependant, la cible principale reste le Sommet lui-même afin d'assurer un intérêt journalistique et un « temps fort » attirant les grands médias internationaux. La stratégie médiatique sera exécutée à l'aide d'une approche en étoile. Elle reposera sur le développement des moyens et des boîtes à outils de manière centralisée avec un important coup de pouce médiatique appuyé par l'engagement individuel de chaque organisation. Les moyens suivants sont en cours de production : des supports vidéo, des cartes de médias sociaux, un document narratif, un communiqué de presse, un modèle de texte pour les bulletins d'information et des points de discussion clés. Un groupe de communication réunissant les organisations participantes assurera l'alignement et l'impact des activités.

18. Puis-je promouvoir la collaboration envisagée avec une ou plusieurs organisation(s) précises ?

Puisque la promesse ne constitue pas un engagement contraignant ou un partenariat garanti avec une organisation, les entreprises signataires de la promesse ne peuvent communiquer ou faire aucune déclaration publique, y compris sur les réseaux sociaux, concernant leur projet de partenariat ou de soutien visant une organisation spécifique à moins d'avoir reçu le consentement explicite de cette organisation.

Dans le cas où une entreprise et une organisation acceptent de communiquer autour de leur collaboration prévue, l'entreprise ne doit pas utiliser le logo, le nom ou toute abréviation convenue de toute autre organisation de mise en œuvre associée à la promesse du secteur privé pour une Faim zéro, ni établir de lien direct ou indirect avec ces organisations lors de ses communications externes ou ses déclarations publiques.

La communication autour de la collaboration prévue sera convenue à un stade ultérieur avec l'organisation de mise en œuvre, une fois que les modalités précises de collaboration et un plan de communication ont été approuvés par toutes les parties concernées et après l'autorisation de diligence raisonnable requise ainsi que la signature d'un accord contraignant formel avec la ou les organisation(s) de mise en œuvre.

Questions institutionnelles et de gouvernance

19. Qui a eu l'idée de la promesse ?

La promesse du secteur privé pour une Faim zéro est une solution qui est susceptible de changer la donne et qui est née des pistes d'action de l'UNFSS. Elle est appuyée par Agnes Kalibata, Envoyée spéciale de l'UNFSS et par le Professeur Joachim Von Braun, président du Groupe scientifique.

20. Qui soutient la promesse ?

La promesse est actuellement coordonnée dans le cadre de la piste d'action n° 1 de l'UNFSS. Les organisations partenaires sont la FAO, GAIN, Grow Africa, Grow Asia, l'IISD, le PAM, la WBA et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

21. Que se passe-t-il une fois que la promesse a été signée ?

La promesse est une déclaration non contraignante des projets d'investissement proposés par une entreprise. Elle ne vise pas à créer des droits ou obligations juridiquement contraignants pour l'entreprise ou ses filiales. Une fois que la promesse a été signée, l'entreprise collaborera avec l'organisation ou le partenaire de mise en œuvre afin de convertir la promesse en un ensemble de conditions définies pour le projet et les plans d'investissement proposés, et finalement en un accord contraignant, sous réserve que l'entreprise subisse la procédure applicable de diligence raisonnable et toute autre exigence sur le plan organisationnel. Le document type énumérant les modalités de l'investissement est disponible ci-dessous en annexe 1.

22. Quelles sont les exigences en termes de rapports et de responsabilisation ?

L'entreprise ou le fonds d'investissement s'engage à fournir des rapports d'avancement annuels à la Conférence sur les promesses et les rapports. Ces rapports devront comprendre des informations sur la mise en œuvre engagée, les défis, les investissements réalisés et l'impact obtenu. Les rapports seront fondés sur les normes actuelles en matière de bonnes pratiques et de production de rapports, telles que le protocole CDP et la future norme sur l'agriculture et l'aquaculture de la Global Reporting Initiative.

La WBA surveillera les progrès par rapport au domaine d'investissement de l'entreprise dans le cadre de l'évaluation comparative plus large du Food and Agriculture Benchmark.

Les 10 domaines d'investissement à fort impact identifiés par Ceres2030 s'alignent étroitement sur plusieurs indicateurs du [2021 Food and Agriculture Benchmark](#) (FAB) de la WBA, qui pourraient être utilisés pour suivre les progrès réalisés par les entreprises vis-à-vis de leur promesse. Il existe 10 indicateurs du FAB qui renvoient directement aux 10 domaines d'investissement :

- (i) B3. Protection des écosystèmes naturels terrestres
- (ii) B6. Santé des sols et biodiversité agricole
- (iii) B8. Réduction des prélèvements d'eau
- (iv) B9. Réduction des pertes et gaspillages alimentaires
- (v) C1. Disponibilité des aliments sains
- (vi) C2. Accessibilité et caractère abordable des aliments
- (vii) C5. Nutrition du personnel
- (viii) D14. Égalité des genres et autonomisation des femmes
- (ix) D22. Santé et sécurité des groupes vulnérables
- (x) D23. Productivité et résilience des agriculteurs et accès aux marchés

L'annexe 2 fournit une cartographie initiale des 10 indicateurs du FAB en comparaison avec les 10 domaines d'investissement de Ceres2030. Certains indicateurs du benchmark englobent un large éventail d'activités et de programmes et peuvent être utilisés pour suivre les progrès dans plusieurs domaines d'investissement. Les organisations de mise en œuvre se réservent le droit d'exiger et de proposer des paramètres supplémentaires pour la préparation de rapports.

23. Quelle est la structure de gouvernance ?

Le point de départ est le document de promesse. Les promesses seront ajoutées à une base de données centralisée et envoyées à l'organisation ou au partenaire identifié pour le suivi et la mise en œuvre.

Les entreprises qui ne sont pas en mesure d'établir une promesse au moment de l'UNFSS peuvent le faire à tout moment après l'UNFSS et jusqu'à la fin de l'année 2030. Un site Internet dédié avec un outil en ligne permettra aux entreprises de s'engager à tout moment jusqu'à fin 2030. Il y aura également une Conférence biennale sur les promesses et les rapports.

Une fois qu'une entreprise a signé la promesse, cette dernière devrait être transformée en un plan de mise en œuvre plus détaillé, soit à l'aide de la liste de modalités ci-dessous, soit par le biais d'un autre instrument. La liste de modalités a été élaborée dans le but de définir les modalités de l'investissement proposé au niveau des responsabilités et des contributions proposées des parties. Une fois toutes les approbations obtenues et les conditions préalables remplies, les parties concernées concluront un accord contraignant. Une fois que toutes les approbations ont été obtenues et les conditions préalables ont été remplies, les parties concernées concluront un accord contraignant.

24. Que sera le foyer institutionnel après l'UNFSS ?

À ce jour, aucun foyer institutionnel n'a été sélectionné. La question du foyer institutionnel est en cours de discussion avec les partenaires. Une option consiste à choisir un seul foyer institutionnel, tel que la FAO, le FEM, le Mécanisme du secteur privé (MSP) du CSA, ou le WBCSD. Une seconde option consiste à créer un comité permanent composé d'un groupe de partenaires qui continuerait à guider et à faire avancer la promesse jusqu'en 2030. Le comité permanent pourrait être composé des partenaires suivants : la FAO, le FEM, GAIN, Grow Africa, Grow Asia, l'IISD, le MSP du CSA, le PAM, la WBA et le WBCSD.

Annexe 1. Document type : Liste des modalités de l'investissement

Document type : Liste des modalités de l'investissement

Investissement proposé par [Nom de l'entreprise] (l'« **Entreprise** ») au / en [Nom du pays].

Cette liste de modalités résume les conditions principales d'un investissement proposé par l'Entreprise relatif au / à la [Caractère de l'investissement] à [Lieu de l'investissement] au / en [Nom du pays]. La liste de modalités est élaborée dans le but de définir les conditions de l'investissement proposé pour définir les responsabilités et les contributions des parties et l'annonce publique de l'investissement. Une fois que toutes les approbations ont été obtenues et les conditions préalables ont été remplies, les parties concluront un accord contraignant (l'« **Accord** »).

1. Entreprise	[Nom de l'Entreprise]
2. Montant de l'investissement	[Montant]
3. Partenaires	Le Gouvernement du / de la [Nom du pays] s'engage à : <ol style="list-style-type: none"> 1. [Engagements politiques] 2. [Engagements relatifs aux infrastructures] 3. [Engagements fonciers]
	Les agriculteurs / MPME [Nom du Fournisseur de services d'infogérance, de la société coopérative ou de l'organisation d'agriculteurs / MPME] s'engagent à : <ol style="list-style-type: none"> 1. [Engagements relatifs à la production] 2. [Obligations relatives aux intrants] 3. [Engagements sociaux]
	Le(s) partenaire(s) de développement [Nom du ou des partenaire(s) de développement] s'engage(nt) à : <ol style="list-style-type: none"> 1. [Engagements relatifs à l'assistance technique] 2. [Engagements relatifs aux infrastructures] 3. [Engagements relatifs à la formation et au transfert de compétences] 4. [Engagements relatifs au développement des PME]
4. Objectif de l'investissement	[Décrire la nature de l'investissement qui sera fait par l'entreprise], par ex., « L'entreprise fera construire une usine de transformation entièrement nouvelle sur un terrain de 15 hectares fourni par le gouvernement et signera des contrats de production avec cinq Coopératives d'agriculteurs. »]

5. Gouvernance	<p>[Décrire la structure de l'investissement], par ex., « L'entreprise et le gouvernement constitueront une coentreprise qui sera l'instrument de la mise en œuvre de l'investissement. Cette coentreprise sera gérée par l'entreprise et entreprendra la construction et l'exploitation de l'usine. »</p>
6. Transactions dépendantes	<p>[Décrire le rôle de toutes les autres parties pour assurer l'efficacité de l'investissement], par ex., « L'investissement est soumis aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le gouvernement doit promulguer des politiques, des règlements et/ou des plans de développement d'infrastructures publiques identifiées pour appuyer l'investissement. 2. Le gouvernement doit fournir à l'entreprise le titre de propriété du terrain pour la construction de l'usine de traitement. 3. Les partenaires de développement doivent signer des accords avec des représentants des agriculteurs pour fournir une assistance technique aux agriculteurs. 4. Les représentants des agriculteurs doivent signer des accords de production avec l'entreprise. 5. Les partenaires de développement doivent signer un accord avec le gouvernement afin de fournir un financement pour des infrastructures qui appuieront l'investissement. 6. Des PME pertinentes doivent être identifiées en vue d'un soutien de la part du gouvernement et des partenaires de développement afin de fournir des services à un éventail d'intervenants de la chaîne de valeur en appui de l'investissement. »
7. Estimation des impacts	<p>Fournir des précisions sur les impacts prévus, notamment le nombre d'emplois qui sera créé, y compris pour les femmes et les jeunes, le transfert de technologies, le transfert de compétences, le développement des entreprises locales, l'engagement communautaire, etc.</p>
8. Confidentialité	<p>Les dispositions et l'existence de cette liste de modalités sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées par les soussignés, sauf accord contraire préalable de chacune des parties aux présentes.</p>
9. Conditions de conclusion	<p>La signature de l'Accord sera conditionnée à la formalisation de toutes les transactions dépendantes visées au paragraphe 6 ci-dessus et à la bonne réalisation par l'Entreprise de toute obligation de diligence raisonnable.</p>
10. Échéances	<p>Négociations : Diligence raisonnable : Signature de la liste des modalités : Annonce : Signature de l'Accord : [date] [date] [date] [date] [date]</p>
11. Loi applicable	<p>Cette liste de modalités, ainsi que l'Accord final, sont régis par le droit du / de la [Nom du pays].</p>

[Signataires]

Signature :

Nom et titre :

Représentant :

Signature :

Nom et titre :

Représentant :

Signature :

Nom et titre :

Représentant :

Annexe 2. Mise en relation des 10 types d'investissement de la promesse du secteur privé pour une Faim zéro avec les indicateurs du benchmark FAB.

Autonomiser les exclus

1. Faciliter la participation aux organisations d'agriculteurs

Éléments	Indicateur(s) du benchmark FAB
Faciliter la participation aux organisations d'agriculteurs, par exemple par le biais de contrats conclus avec ces organisations.	<u>D20. Travail forcé</u> L'entreprise élimine et empêche le recours au travail forcé dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Note : Cela inclut le fait de garantir le droit à la négociation collective et la liberté d'association dans la chaîne de valeur.
	<u>D23. Productivité et résilience des agriculteurs et accès aux marchés</u> L'entreprise appuie la résilience et la productivité des agriculteurs et des pêcheurs ainsi que leur accès aux marchés, particulièrement dans le cas des petits producteurs.

2. Investir dans des programmes de formation professionnelle pour les jeunes ruraux qui offrent un parcours intégré axé sur de multiples compétences

Éléments	Indicateur(s) du benchmark FAB
Les programmes qui offrent aux jeunes ruraux une formation axée sur de multiples compétences se révèlent prometteurs pour accroître le taux d'emploi et les salaires des personnes ayant terminé les programmes, créant ainsi de nouvelles possibilités de revenus.	<u>D23. Productivité et résilience des agriculteurs et accès aux marchés</u> L'entreprise appuie la résilience et la productivité des agriculteurs et des pêcheurs ainsi que leur accès aux marchés, particulièrement dans le cas des petits producteurs.

3. Développer les programmes de protection sociale

Éléments	Indicateur(s) du benchmark FAB
Des interventions visant à éliminer les obstacles à l'accès aux marchés, à l'éducation, au crédit et à d'autres opportunités économiques.	<u>D23. Productivité et résilience des agriculteurs et accès aux marchés</u> L'entreprise appuie la résilience et la productivité des agriculteurs et des pêcheurs ainsi que leur accès aux marchés, particulièrement dans le cas des petits producteurs.

À la ferme

1. L'investissement dans les services de vulgarisation, en particulier pour les femmes, doit accompagner les programmes de recherche et développement (R&D)

Éléments	Indicateur(s) du benchmark FAB
Des services de vulgarisation accompagnent les programmes de R&D, en particulier pour les femmes, par ex. en soutenant le leadership des agricultrices dans la chaîne de valeur.	<u>D23. Productivité et résilience des agriculteurs et accès aux marchés</u> L'entreprise appuie la résilience et la productivité des agriculteurs et des pêcheurs ainsi que leur accès aux marchés, particulièrement dans le cas des petits producteurs.
	<u>D14. Égalité des genres et autonomisation des femmes</u> L'entreprise s'engage publiquement en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et divulgue des informations quantitatives relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

2. Les interventions agricoles visant à soutenir les pratiques durables doivent être économiquement viables pour les agriculteurs

Éléments	Indicateur(s) du benchmark FAB
Fournir des interventions agricoles économiquement viables afin d'appuyer les pratiques durables, par ex. en soutenant les petits producteurs dans l'optique de développer des modèles commerciaux plus solides pour l'agriculture régénérative.	<u>D23. Productivité et résilience des agriculteurs et accès aux marchés</u> L'entreprise appuie la résilience et la productivité des agriculteurs et des pêcheurs ainsi que leur accès aux marchés, particulièrement dans le cas des petits producteurs.
	<u>B6. Santé des sols et biodiversité agricole</u> L'entreprise adopte des pratiques de production et d'approvisionnement durables qui améliorent la santé des sols et augmentent la biodiversité agricole.

3. Soutenir l'adoption de cultures résilientes au changement climatique

Éléments	Indicateur(s) du benchmark FAB
Soutenir l'adoption de cultures résilientes au changement climatique, par ex. en donnant accès à des cultures résilientes au climat à des prix inférieurs par le biais de partenariats public-privé.	<u>D23. Productivité et résilience des agriculteurs et accès aux marchés</u> L'entreprise appuie la résilience et la productivité des agriculteurs et des pêcheurs ainsi que leur accès aux marchés, particulièrement dans le cas des petits producteurs.

4. Accroître la recherche sur les régions où l'eau est rare afin d'intensifier les interventions efficaces au niveau des exploitations agricoles pour aider les petits producteurs

Éléments	Indicateur(s) du benchmark FAB
Intensifier les interventions au niveau des exploitations agricoles dans les régions où l'eau est rare, par ex. en appuyant les PME par le biais de services d'innovation afin de	<u>B8. Réduction des prélèvements d'eau</u> L'entreprise réduit les prélèvements d'eau dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement.

<p>fournir des eaux propres destinées à l'irrigation.</p>	<p><u>D23. Productivité et résilience des agriculteurs et accès aux marchés</u> L'entreprise appuie la résilience et la productivité des agriculteurs et des pêcheurs ainsi que leur accès aux marchés, particulièrement dans le cas des petits producteurs.</p>
---	--

5. Améliorer la quantité et la qualité de l'alimentation du bétail, en particulier pour les petites et moyennes exploitations commerciales

Éléments	Indicateur(s) du benchmark FAB
<p>Améliorer la quantité et la qualité de l'alimentation du bétail pour les petites et moyennes exploitations commerciales, par ex. en appuyant l'approvisionnement et l'analyse responsables des aliments pour bétail.</p>	<p><u>B6. Santé des sols et biodiversité agricole</u> L'entreprise adopte des pratiques de production et d'approvisionnement durables qui améliorent la santé des sols et augmentent la biodiversité agricole.</p>
	<p><u>B3. Protection des écosystèmes naturels terrestres</u> L'entreprise démontre qu'elle réalise des opérations et des chaînes d'approvisionnement sans conversion pour ses produits à haut risque.</p>
	<p><u>C1. Disponibilité des aliments sains</u> L'entreprise s'engage à augmenter proportionnellement la disponibilité des aliments sains, et respecte cet engagement.</p>
	<p><u>C2. Accessibilité et caractère abordable des aliments</u> L'entreprise traite le problème de l'insécurité alimentaire en améliorant l'accessibilité et le caractère abordable des aliments sains.</p>
	<p><u>D23. Productivité et résilience des agriculteurs et accès aux marchés</u> L'entreprise appuie la résilience et la productivité des agriculteurs et des pêcheurs ainsi que leur accès aux marchés, particulièrement dans le cas des petits producteurs.</p>

Nourriture en mouvement

1. Réduire les pertes post-récolte en élargissant le champ des interventions au-delà du stockage des céréales, pour inclure davantage de maillons dans la chaîne de valeur, et davantage de cultures vivrières

Éléments	Indicateur(s) du benchmark FAB
Réduire les pertes post-récolte en concentrant les efforts au-delà des céréales pour inclure les fruits et légumes ainsi que d'autres maillons de la chaîne de valeur.	<u>B9. Réduction des pertes et gaspillages alimentaires</u> L'entreprise réduit les pertes et gaspillages alimentaires.

2. Investir dans les infrastructures, les réglementations, les services et l'assistance technique nécessaires pour soutenir les PME dans la chaîne de valeur

Éléments	Indicateur(s) du benchmark FAB
Investir dans les infrastructures, les réglementations, les services et l'assistance technique nécessaires pour soutenir les PME dans la chaîne de valeur, par ex. en appuyant les PME par le biais de services d'innovation pour la chaîne de valeur et pour les programmes de nutrition à l'attention du personnel.	<u>C5. Nutrition du personnel</u> L'entreprise dispose d'un programme de nutrition à l'attention du personnel qui met l'accent sur la normalisation des aliments sains sur le lieu du travail.
	<u>D23. Productivité et résilience des agriculteurs et accès aux marchés</u> L'entreprise appuie la résilience et la productivité des agriculteurs et des pêcheurs ainsi que leur accès aux marchés, particulièrement dans le cas des petits producteurs.
	<u>D22. Santé et sécurité des groupes vulnérables</u> L'entreprise identifie et traite les risques pour la santé et la sécurité des groupes vulnérables dans sa chaîne d'approvisionnement.